

COVID-19

Mesures de prévention et contrôle des infections pour l'utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied en milieu de soins dans un contexte de COVID-19

25 mai 2020

Version 1.0

Avis intérimaire

Notes : Les éléments de réponses présentés ci-dessous sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (COVID-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications. En l'absence de données probantes sur le sujet en titre et reliées à la COVID-19, cet avis en est un d'experts.

Contexte

Durant la saison estivale, il est possible de faire face à des vagues de chaleur extrême. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire de se positionner sur les mesures de prévention et contrôle des infections requises lors de l'utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied dans les différents milieux de soins. En lien avec le plan de chaleur extrême du MSSS (2018), l'INSPQ est appelé à se positionner sur l'utilisation des appareils mobiles de climatisation et des ventilateurs sur pied dans les différents milieux de soins. Les principes directeurs émis dans ce document ne s'appliquent pas aux systèmes de ventilation et de climatisation centraux permanents des différentes installations.

Milieux visés

- Milieux hospitaliers
- Milieux de réadaptation
- CHSLD, RPA / RI / RTF
- Autres milieux de soins accueillant une clientèle vulnérable (ex. : cliniques, centre de jour, etc.)

Principes directeurs

Les appareils visés par cet avis sont utilisés dans les différents milieux de soins lors de la période estivale. Toutefois, certaines sociétés savantes ne recommandent pas l'utilisation de ceux-ci lorsque des précautions additionnelles de type gouttelette, aérienne ou contact sont en place (AHS, 2020 ; ASE, 2018 ; NHS, 2015 ; VCH, 2018 ; WRHA, 2018). Ces appareils peuvent présenter un risque en raison de la possibilité de dispersion de microorganismes en suspension dans l'air, de débris et de poussières. Il existe aussi un risque de perturbation du flux d'air normal de l'environnement de soins.

Présentement, il n'existe pas dans la littérature de données probantes substantielles spécifiques à l'utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied pour des usagers suspectés ou confirmés être atteints de la COVID-19. En l'absence de données probantes et à la lumière de la littérature consultée, la décision d'utiliser ces appareils dans la chambre et sur une unité où des usagers suspectés ou confirmés être atteints de la COVID-19 sont hébergés doit être

soumise localement à une évaluation du risque pour déterminer si les avantages dépassent les désavantages de l'utilisation de ces appareils. Les bénéfices du confort versus la sécurité des usagers et du personnel doivent être étroitement analysés et un environnement sécuritaire et confortable doit être assuré. Cette gestion de risque doit être réalisée en concordance avec les plans de chaleur extrême déjà en place dans les différentes installations.

Dans un contexte de COVID-19 et dans la situation où l'utilisation de ces appareils est nécessaire pour la santé et la sécurité des usagers et du personnel, des principes directeurs sont à respecter.

Principes directeurs à appliquer en tout temps pour tous les usagers

- Lors de l'installation et du retrait, l'entretien adéquat et régulier des climatiseurs mobiles (ex. : climatiseurs de fenêtre ou autre type) et ventilateurs sur pied doit être effectué selon les consignes du fabricant en fonction des modalités locales.
- Le flux d'air provoqué par ces appareils ne doit pas être orienté vers la porte de sortie de la chambre ou de l'unité pour éviter la dispersion de gouttelettes hors de la chambre ou de l'unité.
- Le flux d'air provoqué par ces appareils ne doit pas être orienté vers le visage de l'utilisateur ou d'un autre usager si dans une chambre hébergeant plusieurs usagers. Si cela n'est pas possible, un déflecteur ou un écran pourrait être installé devant l'appareil, pour rediriger le flux d'air loin du visage des occupants.
- Si présence dans une chambre hébergeant plusieurs usagers, une évaluation du risque pour chaque usager hébergé dans la chambre doit être faite. De plus, il est recommandé d'arrêter le système de rotation du ventilateur sur pied afin d'éviter la dispersion radiale ou non contrôlée des particules.

Principes directeurs à ajouter pour les usagers suspectés ou confirmés COVID-19

- Prévoir un entretien plus fréquent des ventilateurs sur pied et des climatiseurs mobiles utilisés dans un environnement où des usagers suspectés ou confirmés COVID-19 sont hébergés. La désinfection et le nettoyage des surfaces fréquemment touchées doivent être effectués minimalement une fois par jour. Les surfaces « low touch » doivent aussi être nettoyées et désinfectées plus fréquemment (ex. : nettoyer les pales des ventilateurs sur pied si de la poussière visible s'y accumule).
- Les ventilateurs sur pied doivent être arrêtés si une IMGA ou une procédure stérile ou aseptique doit être réalisée. Garder la porte de la chambre fermée lors de ces interventions.
- Le port du respirateur N95 n'est pas requis dans les endroits où ces appareils sont utilisés puisque ceux-ci ne produisent aucune aérosolisation de sécrétions respiratoires. Par contre, les flux d'air qu'ils produisent peuvent contribuer à disperser les gouttelettes infectieuses émises par l'utilisateur.
- Limiter le nombre de personnes provenant de l'extérieur qui circule dans les installations et les unités en période d'éclosion (ex. : installateur de climatiseur). S'assurer du respect des mesures de prévention des infections adéquates en lien avec la COVID-19 pour les personnes qui doivent circuler dans ces lieux.

Références

Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology (APIC). (2014). Heating, ventilation and air conditioning. APIC Text of infection control and epidemiology. 3 octobre 2014.

Alberta Health Service (AHS). (2020). Use of portable bedside fans in health care. Révisé en avril 2020. Repéré au : <https://albertahealthservices.ca/assets/healthinfo/ipc/if-hp-ipc-info-sheet-portable-fans.pdf>

Centres for Disease Control (CDC). (2003). Guidelines for Environmental Infection Control in Healthcare. Repéré au : <https://espanol.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/environmental-guidelines-P.pdf>

Haut conseil de la santé publique (HCSP). (2020). Avis relatif à la gestion de l'épidémie de COVID-19 en cas d'exposition de la population à des vagues de chaleur. Repéré au : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=817>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020). COVID-19 : *Environnement intérieur*. Version 6 mai 2020 Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2992-environnement-interieur-qr-covid19#desinfecter>

Ireland Health Service Executive (HSE). (2018). Guidelines for the use of portable electric fans in healthcare settings. Repéré au : <https://www.hse.ie/eng/services/list/5/publichealth/publichealthdepts/extreme/fan-guidelines.html>

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). (2018). Plan ministériel de gestion des épisodes de chaleur extrême. Repéré au : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002407/>

National Health Services (NHS). (2015). Infection Prevention and Control Assurance - Standard Operating Procedure 32 (IPC SOP 32) Reducing Risks Of Infection Associated With The Use Of Electric Fans In Patient Areas. Repéré au : <https://www.bcpft.nhs.uk/documents/policies/i/2075-infection-prevention-and-control-assurance-sop-32-reducing-risks-of-infection-associated-with-the-use-of-electric-fans-in-patient-areas/file>

National Health Services (NHS). (2019). Standing Operating Procedure (SOP) for Use of Fans in the Clinical Environment. Repéré au : <https://www.shropscommunityhealth.nhs.uk/content/doclib/13446.pdf>

Vancouver Coastal Health (VCH). (2018). IPAC best practices guideline Portable Fans in Acute Care. Repéré au : <http://ipac.vch.ca/Documents/Acute%20Resource%20manual/Portable%20Fans%20in%20Acute%20Care.pdf>

Winnipeg Regional Health Authority (WRHA). (2018). Infection prevention and control communication form portable fans-cleaning and use restrictions. Repéré au : https://professionals.wrha.mb.ca/old/extranet/ipc/files/manuals/acutecare/Portable_Fans_Restrictions.pdf

Comité des infections nosocomiales du Québec

AUTEUR

Comité des infections nosocomiales du Québec

RÉDACTRICE

Chantal Richard, conseillère en soins infirmiers
Institut national de santé publique du Québec

COLLABORATION

Comité d'experts en santé environnementale
Institut national de santé publique du Québec

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge, agente administrative
Institut national de santé publique du Québec

© Gouvernement du Québec (2020)